



-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DES DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE

**Compte rendu de la journée des partenaires  
du vendredi 14 novembre 2014**

La journée des partenaires du vendredi 14 novembre 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Plusieurs points ont été débattus au cours de la réunion, à savoir :

- **La difficulté relevée dans la saisie de plusieurs véhicules de même marque ayant la même position tarifaire dans une AV COTECNA**

Monsieur Guy Bernard PAKA représentant la Société TEX a fait savoir la difficulté qui intervient lors de la saisie de plusieurs véhicules de même marque ayant la même position tarifaire dans une AV COTECNA.

Répondant à cette préoccupation, le Colonel Jean Didace ISSEBOU, Chef du SEPI, a fait observer que dans les documents physiques la valeur imposable des véhicules est séparée, tandis que dans les documents électroniques de COTECNA elle est groupée. Il a suggéré que les numéros de châssis soient mentionnés dans les déclarations, afin de distinguer les véhicules.

Madame la Directrice a demandé aux partenaires de se rapprocher toujours du SEPI en attendant que l'on puisse trouver une solution.

- **Le retard dans la livraison des conteneurs par CONGO TERMINAL**

Monsieur Dominique OBAMBI, Président Directeur Général de la Société Les Pirogues d'Alima, a fait savoir que plus de 900 conteneurs seraient bloqués dans le Port par CONGO TERMINAL, qui n'est pas en mesure de les livrer dans les délais.

Monsieur Alain BAKALA représentant la Société TRANSLO a fait observer que les retards sont dus souvent au fait que CONGO TERMINAL éprouve des difficultés à retrouver les conteneurs. Il a donc réitéré le souhait que les responsables de CONGO TERMINAL participent aux Journées des Partenaires, afin que cette Société puisse améliorer ses prestations. Monsieur Alain BAKALA a fait remarquer que les dysfonctionnements occasionnés par CONGO TERMINAL sont très préjudiciables pour les commissionnaires en douane agréés, qui voient diminuer de ce fait le nombre de leurs clients.

- **Le stockage des conteneurs par consignataire au niveau des parcs à conteneurs de CONGO TERMINAL**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a suggéré qu'au niveau des parcs à conteneurs de CONGO TERMINAL, les conteneurs soient stockés dans des espaces distincts pour chaque consignataire, afin de faciliter les recherches en vue de la livraison.

Madame la Directrice a demandé aux partenaires et au syndicat patronal UNICONGO de formuler leurs suggestions par écrit, afin qu'elles puissent être transmises à CONGO TERMINAL.

- **Le non embarquement des conteneurs par les chargeurs à destination du Congo sans avis du GUOT**

Monsieur Dominique OBAMBI a déploré l'application stricte d'une telle disposition, qui pénalise le monde des affaires et les consommateurs à la veille des fêtes de fin d'année, dans la mesure où elle n'a pas fait l'objet d'une large campagne de vulgarisation préalable.

Madame la Directrice a pris acte de la préoccupation et a demandé aux partenaires de se rapprocher des responsables du GUOT pour l'examen de la question. De son côté, le Service des douanes se rapprochera également du GUOT.

- **Les contrôles à répétition à différentes étapes du circuit de dédouanement**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a émis l'opinion selon laquelle les contrôles à répétition à différentes étapes du circuit de dédouanement seraient l'une des raisons de l'affluence des usagers constatée au niveau des Brigades de Surveillance portuaire et de surveillance intérieure. Il a rappelé que les éventuelles infractions non décelées en première ligne peuvent être constatées par le Service des Enquêtes Douanières.

Le Colonel Léon GOTO, Divisionnaire adjoint de la Surveillance, a pris acte de la préoccupation, qui sera examinée par la Division.

- **Le règlement des liquidations impayées et l'apurement des déclarations en régimes suspensifs**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires l'intérêt qu'ils ont d'effectuer le règlement des impayés, et de veiller à l'apurement des déclarations non apurées, notamment des régimes suspensifs IM5, IM7, IM9, IM8, etc., qui feront l'objet de contrôles de la part du Service.

- **La cérémonie de remise officielle par le Ministère des Finances de deux scanners aux départements des douanes de Pointe-Noire et du Kouilou**

Madame la Directrice a informé les partenaires de la cérémonie qui sera organisée dans le Port le samedi 15 novembre 2014 pour la remise officielle par le Ministère des Finances de deux scanners. Une délégation du Ministère des Finances sera présente à ladite cérémonie, à laquelle sont conviés les partenaires, ainsi que les cadres et les agents des douanes.

Commencée à 9H00, la réunion a pris fin à 10H00.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

The image shows a circular official stamp of the Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire. The stamp contains the text 'DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS' and 'LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature.

**Madame Florence LOEMBA**